



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 27 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 **RESTEIGNE, le 27 décembre 2016 à 20 hrs 00.**

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *CB - 863 - Travaux forestiers 2017 - Délibération du Conseil communal- Approbation*

Technique

2. *NW/640 – SECURISATION DU CHEMIN CRAHAYA GRUPONT - 2016 - Approbation estimation ajustée.*

Communication - Autorisations

Finance – Comptabilité

3. *185.5. C.P.A.S. - Budget 2017 - Note de politique générale - Rapport d'économies d'échelles - Tableau de bord prospectif*

4. *BP- Communication effectuée au Conseil Communal conformément aux dispositions de l'article 4 du R.G.C.C.*

5. *BP - 471 - Budgets des services ordinaire & extraordinaire - Exercice 2017 - Vote.*

6. *BP - 624 - PCS - Projet "Le Clic Local" - Approbation du rapport d'activités 2016 - Subvention : demande de report*

Toponymie

7. *MR-146.1 "Place du Major Jack Watson" – Dénomination*

PCDR - Patrimoine

8. *ER - 879.21 PCDR - Dossier d'avant-projet : première Convention.*

9. *ER-506.11 Achat parcelle M. Guido MYLEMANS : proposition d'achat.*

Plan de Cohésion Sociale

10. *DI - 625.66 - PCS Approbation budget 2017 + renouvellement conventions*

11. *DI - 625.66 rapport activités du PCS 2016*

Recettes

12. *CV - 57 Règlement d'occupation de la salle de l'Office du Tourisme sise rue Grande, 21a à Tellin – Approbation des modifications*

Questions orales des conseillers

Fait à Tellin, le 16 décembre 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre,



MAGNETTE J-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le lundi 19.12.2016 de 15 à 19h sur rendez-vous avec la DG.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et vu l'article 26 bis § 5 de la loi organique du C.P.A.S, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil Communal et du C.P.A.S qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 27 décembre 2016 à 19 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. Budgets C.P.A.S. 2017 ordinaire et extraordinaire – Note de politique générale – Rapports d'économie d'échelles – Tableau de bord prospectif – Discussion.

Fait à Tellin, le 16 décembre 2016.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

A. LAMOTTE.



Le Bourgmestre,

J.P. MAGNETTE.